

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Jamel SASSI & M Mohamed TRIKI « Infirst Auditors ».

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	11 193 797	9 771 654
- Amortissements		- 3 765 807	- 3 378 731
		7 427 990	6 392 923
Immobilisations corporelles	1.1	32 139 052	31 046 452
- Amortissements		- 26 947 097	- 26 174 360
		5 191 955	4 872 092
Immobilisations financières	1.2	8 783 819	8 718 361
- Provision		- 855 325	- 539 732
		7 928 494	8 178 629
Autres actifs non courants	1.3	601	12 746
Total des actifs non courants	1	20 549 040	19 456 390
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	20 974 090	23 219 913
- Provision		- 1 631 438	- 1 476 551
		19 342 652	21 743 362
Clients et comptes rattachés	2.2	14 687 719	11 988 134
- Provision		- 3 205 857	- 3 168 505
		11 481 862	8 819 629
Autres actifs courants	2.3	3 832 068	4 887 151
- Provision		- 555 869	- 546 949
		3 276 199	4 340 202
Placement et autres actifs financiers	2.4	779 013	885 638
Liquidités et équivalents de liquidités		48 260	396 543
		827 273	1 282 181
Total des actifs courants	2	34 927 986	36 185 374
Total des actifs		55 477 026	55 641 764

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 562 227	6 162 227
Autres capitaux propres		300 011	307 563
Résultats reportés		6 316 018	6 220 167
Total des capitaux propres avant résultat		<u>28 622 256</u>	<u>28 133 957</u>
Résultat de l'exercice		<u>3 273 947</u>	<u>3 325 771</u>
Total des capitaux propres	3	<u>31 896 203</u>	<u>31 459 728</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	-	500 000
Total des passifs non courants		-	<u>500 000</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 759 482	6 670 784
Autres passifs courants	5.2	5 708 252	2 012 122
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	11 113 089	14 999 130
Total des passifs courants	5	<u>23 580 823</u>	<u>23 682 036</u>
Total des passifs		<u>23 580 823</u>	<u>24 182 036</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>55 477 026</u>	<u>55 641 764</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2025		31/12/2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Revenus	6.1	46 577 353		43 019 087
Autres produits d'exploitation	6.2	21 658		190 796
(I) Total des revenus	6	46 599 011		43 209 883
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Variation de stock des PF et des encours	6.1 -	2 056 891	-	174 950
Achats d'approvisionnements consommés	6.3 -	28 195 264	-	27 781 628
Charges de personnel	6.4 -	5 820 853	-	5 998 365
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5 -	1 733 548	-	1 332 749
Autres charges d'exploitation	6.6 -	2 237 431	-	2 127 975
(II) Total des charges d'exploitation	-	40 043 987	-	37 415 667
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</u>		6 555 024		5 794 216
Charges financières nettes	6.7 -	2 026 136	-	1 897 267
Produits des Placements	6.8	200 000		100 101
Autres gains ordinaires	6.9	169 753		122 210
Autres pertes ordinaires	6.10 -	605 900	-	4 036
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		4 292 741		4 115 224
Impôt sur les bénéfices	-	1 018 794	-	789 453
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		3 273 947		3 325 771
Eléments exceptionnels		-		-
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		3 273 947		3 325 771

État des Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		3 273 947	3 325 771
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 733 548	1 332 749
- Variation des stocks	7.1.2	2 245 823	1 578 840
- Variation des créances clients	7.1.3	-2 444 737	1 175 712
- Variation des autres actifs	7.1.4	1 055 084	-730 580
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	1 057 625	-1 864 008
-Plus/Moins value sur cessions d'immobilisations		338 177	-20 000
-QP Subvention d'investissement inscrite en résultat		-	-185 098
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	7 259 467	4 613 386
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	-2 514 743	-1 986 235
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	-	20 000
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	-400 000	-312 962
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	22 379	22 827
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	-25 997	8 987
- Décaissements sur autres actifs non courants		3 821	-4 634
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	-2 914 540	-2 252 017
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion)	7.3.1	-3 875 122	93 333
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	-	-1 853 028
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	-57 569	-41 041
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	-600 000	-611 872
- Subvention d'investissement		-	202 528
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3	-4 532 691	-2 210 080
<u>Variation de trésorerie</u>		-187 764	151 289
<u>- Trésorerie au début de l'exercice</u>		-30 704	-181 993
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	-	-218 468	-30 704

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « siame-sa » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « siame-SA » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « carep » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « steq ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « carep » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « al mal kuwaiti company k.s.c » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « siame-sa » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

II. CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « siame-SA » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

La « siame-SA » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 de la même manière que la période précédente.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCT 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7 de cette norme.

Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la « SIAME-SA » ne publie pas cette note.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « siame-sa » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Eléments réévalués	
* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %
✓ Eléments non réévalués	
* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %
* Dépenses de R&D	20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2025, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 31 décembre 2025, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la « siame-sa », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME-SA » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME-SA » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME-SA » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME-SA » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 28 avril 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2.6 COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits de la société « SIAME » regroupent à la fois les revenus et les gains.

Les revenus sont les produits provenant de l'activité principale de la société. Ils sont généralement pris en compte lorsqu'une augmentation d'avantages économiques futurs, liée à une augmentation d'actif ou d'une diminution de passif s'est produite et qu'elle peut être mesurée de façon raisonnable.

Les produits sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

2.7 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours de change du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires à court terme libellés en monnaies étrangères, figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de change à la date de clôture.

Les différences de change (gains ou pertes latentes) sont constatées en résultat de l'exercice.

III. FAITS MARQUANTS

Le 24 mars 2025, la société SIAME SA a reçu la notification du résultat du contrôle CNSS portant sur le deuxième semestre 2021, les années 2022 et 2023 et le premier semestre 2024, faisant ressortir un montant total de 166 235 TND.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société SIAME SA, n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 52 616 766 TND au 31 décembre 2025 contre 50 036 565 TND au 31 décembre 2024 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	11 193 797	9 771 654	1 422 143
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 139 052	31 046 452	1 092 600
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 783 819	8 718 361	65 458
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	500 098	500 098	-
TOTAL		52 616 766	50 036 565	2 580 201

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 20 549 040 TND au 31 décembre 2025 contre 19 456 390 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 427 990	6 392 923	1 035 067
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 191 955	4 872 092	319 863
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 928 494	8 178 629	-250 135
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	601	12 746	-12 145
TOTAL	20 549 040	19 456 390	1 092 650

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

Désignation	Valeur brute			Amortissement				V C N	
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations		Cumul Amts
1 - Immobilisations Incorporelles	9 771 652	1 422 145	-	11 193 797	3 378 731	387 077	-	3 765 808	7 427 990
Investissement de Recherche & Développement	4 318 163	-	-	4 318 163	1 944 481	383 851	-	2 328 332	1 989 831
Concession Marque , Brevet & Licence	1 033 606	-	-	1 033 606	1 031 680	1 926	-	1 033 606	-
Logiciel	409 598	-	-	409 598	402 570	1 300	-	403 870	5 728
Projets de développement en cours	4 010 285	1 422 145	-	5 432 430	-	-	-	-	5 432 430
2 - Immobilisations Corporelles	31 046 454	1 128 257	- 35 659	32 139 052	26 174 360	772 736	-	26 947 096	5 191 955
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	6 577 116	-	-	6 577 116	4 556 748	176 378	-	4 733 126	1 843 990
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	-	4 338 887	3 584 239	87 214	-	3 671 453	667 434
Bâtiments Administratifs	2 099 749	-	-	2 099 749	826 887	81 417	-	908 304	1 191 445
Aménagement construction	138 480	-	-	138 480	145 622	7 747	-	153 369	14 889
2.3 Matériels & Outillages	19 586 443	419 515	-	20 005 958	17 743 284	407 585	-	18 150 869	1 855 089
Matériels Industriels	10 599 905	373 984	-	10 973 889	9 276 602	278 975	-	9 555 577	1 418 312
Outillages industriels	6 119 173	21 959	-	6 141 132	5 926 044	56 107	-	5 982 151	158 981
Pces. rechange & Outil immobilisés	2 867 365	23 572	-	2 890 937	2 540 638	72 503	-	2 613 141	277 796
Pièces de rechange immobilisées	2 594 324	23 572	-	2 617 896	2 268 265	72 036	-	2 340 301	277 595
Petits outillages immobilisés	273 041	-	-	273 041	272 373	467	-	272 840	201
Matériels de transport	1 345 997	38 535	-	1 384 532	1 196 802	56 192	-	1 252 994	131 538
Matériels Transport De Biens	221 819	38 535	-	260 354	160 681	29 452	-	190 133	70 221
Matériels Transport De Personnes	1 124 178	-	-	1 124 178	1 036 121	26 740	-	1 062 861	61 317
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 930 012	46 926	-	2 976 938	2 649 792	124 732	-	2 774 524	202 414
Agencement , Aménagement & installations	1 531 676	28 428	-	1 560 104	1 346 488	87 566	-	1 434 054	126 050
Matériels de bureaux	1 398 336	18 498	-	1 416 834	1 303 304	37 166	-	1 340 470	76 364
Immobilisation Chez Tiers	61 890	-	-	61 890	27 734	7 849	-	35 583	26 307
Projet réseau anti-incendie en cours	363 885	-	-	363 885	-	-	-	-	-
Immobilisation Corporelles en cours	42 123	310 298	- 1 000	351 421	-	-	-	-	351 421
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	87 709	312 983	- 34 659	366 033	-	-	-	-	366 033
TOTAL GENERAL	40 818 106	2 550 402	- 35 659	43 332 849	29 553 091	1 159 813	-	30 712 904	12 619 945

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 783 819 TND contre 8 718 361 TND au 31 décembre 2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 489 885	8 428 045	61 840
PRÊTS PERSONNEL	1.2.2	19 738	38 517	- 18 779
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	274 196	251 799	22 397
TOTAL		8 783 819	8 718 361	65 458

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « **SIAME-SA** » s'élève au 31 décembre 2025 à 7 723 622 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	-129 250	-
SERPAC	750	750	-	-750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	- 50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	194 840	533 000	-338 160	-	194 840
FONDS GERE SICAR	2 000 000	1 600 000	400 000	-	2 000 000
SIAME ELECTRIC ALGERIE	312 962	312 962	-	-	312 962
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	-550 000	1 916 450
TOTAL	8 489 885	8 428 045	61 840	-766 263	7 723 622

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

DESIGNATION	En TND			
	31/12/2024	OCTROI	REMBOURSEMENT	31/12/2025
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	38 517	3 600	22 379	19 738
TOTAL NET DE PROVISION	38 517	3 600	22 379	19 738

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2025 un solde de 274 196 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	144 229	120 500	23 729
CONSIGNATION CONTENEURS	82 193	48 491	33 702
DIVERS CAUTIONNEMENTS	47 774	82 808	-35 034
TOTAL	274 196	251 799	22 397

Au 31 décembre 2025, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 84 244 TND

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2025 un solde net de 601 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	500 098	499 497	601
TOTAL	500 098	499 497	601

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 34 927 986 TND au 31 décembre 2025 contre 36 185 374 TND au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
STOCKS	2.1	19 342 652	21 743 362	- 2 400 710
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	11 481 862	8 819 629	2 662 233
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	3 276 199	4 340 202	- 1 064 003
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	827 273	1 282 181	-454 908
TOTAL		34 927 986	36 185 374	- 1 257 388

2.1- STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 19 342 652 TND au 31 décembre 2025 contre 21 743 362 TND au 31 décembre 2024 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 660 665	- 67 878	1 592 787
PIÈCES COMPOSANTES	11 542 026	-693 288	10 848 738
PIÈCES FABRIQUÉES	1 392 952	- 36 545	1 356 407
PRODUITS CONSOMMABLES	418 964	- 75 357	343 607
PRODUITS FINIS	5 959 483	-758 370	5 201 113
TOTAL	20 974 090	- 1 631 438	19 342 652

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 11 481 862 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
STEG	2 862 921	2 862 921	-
CLIENTS LOCAUX	2 785 214	2 451 948	333 266
CLIENTS ÉTRANGERS	4 429 488	2 960 422	1 469 066
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	997 646	125 245	872 401
CLIENTS DOUTEUX	3 612 450	3 587 598	24 852
TOTAL	14 687 719	11 988 134	2 699 585
PROVISIONS	- 3 205 857	- 3 168 505	-37 352
ENCOURS CLIENTS NETS	11 481 862	8 819 629	2 662 233

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 276 199 TND contre 4 340 202 TND au 31 décembre 2024. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	528 189	637 899	- 109 710
AVANCE FOURNISSEUR	9 009	443 457	- 434 448
ACOMPTES AU PERSONNEL	50 185	49 065	1 120
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 274 162	1 331 804	- 57 642
DEBITEURS DIVERS	1 531 471	1 932 237	- 400 766
PRODUITS A RECEVOIR	92 367	109 626	- 17 259
COMPTES D'ATTENTE	84 146	37 460	46 686
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	262 539	345 603	- 83 064
TOTAL BRUT	3 832 068	4 887 151	-1 055 083
PROVISION / COMPTES FOURNISSEURS	-8 089	-8 089	-
PPROVISION / DÉBITEURS DIVERS	-547 780	-538 860	-8 920
TOTAL PROVISION	-555 869	-546 949	-8 920
TOTAL NET	3 276 199	4 340 202	-1 064 003

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 827 273 TND contre 1 282 181 TND au 31 décembre 2024 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
PLACEMENTS	779 013	885 638	-106 625
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	30	254 878	-254 848
BANQUES ET CAISSES	48 230	141 665	-93 435
TOTAL	827 273	1 282 181	-454 908

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à 31 896 203 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2024	MVTS	31/12/2025
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	-	-	-
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	4 296 286	400 000	4 696 286
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
PRIME D'EMISSION	-	-	-
S/TOTAL 2	6 162 227	400 000	6 562 227
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	290 133	9 878	300 011
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	17 430	-17 430	-
S/TOTAL 3	307 563	-7 552	300 011
RESULTATS REPORTEES	6 220 167	95 851	6 316 018
S/TOTAL 4	6 220 167	95 851	6 316 018
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	28 133 957	488 299	28 622 256
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 325 771	-51 824	3 273 947
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	31 459 728	436 475	31 896 203

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	AUTRES COMPL. D'APPORT	RVE POUR FONDS SOCIAL	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2024	15 444 000	6 220 167	1 544 400	300 000	21 541	290 133	17 430	4 296 286	3 325 771	31 459 728
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2024		3 275 771				50 000		-	3 325 771	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL						- 38 650				- 38 650
RESERVE POUR FONDS PERDUS						- 1 472				- 1 472
RESERVE LEGALE										-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT										-
RESORPTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT							- 17 430			- 17 430
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT		- 400 000						400 000		-
RESULTATS REPORTES										-
DISTRIBUTION DES DEVIDENDES DECIDEE par l'AGO du 15/05/2025		- 2 779 920								- 2 779 920
AUGMENTATION DE CAPITAL										-
RESULTAT DE L'EXERCICE									3 273 947	3 273 947
Solde au 31/12/2025	15 444 000	6 316 018	1 544 400	300 000	21 541	300 011	-	4 696 286	3 273 947	31 896 203

Le résultat par action au titre des exercices 2025 et 2024 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de la période	3 273 947	3 325 771
Nombre moyen des actions ordinaires	15 444 000	15 444 000
Résultat par action	0,212	0,215

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un solde nul TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	-	500 000	-500 000
TOTAL	-	500 000	-500 000

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 23 580 823 TND contre 23 682 036 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 759 482	6 670 784	88 698
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	5 708 252	2 012 122	3 696 130
PASSIFS FINANCIERS	5.3	11 113 089	14 999 130	- 3 886 041
TOTAL		23 580 823	23 682 036	-101 213

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2025, ce poste s'élève à 6 759 482 TND contre 6 670 784 TND au 31 décembre 2024 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
FOURNISSEURS	5 065 352	4 833 159	232 193
FOURNISSEURS, EFFETS A PAYER	1 681 808	1 751 474	-69 666
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	12 322	86 151	-73 829
TOTAL	6 759 482	6 670 784	88 698

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 5 708 252 TND contre 2 012 122 TND au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	111 349	4 209	107 140
PERSONNEL	1 037 200	702 711	334 489
ETAT, IMPOTS ET TAXES	653 204	374 853	278 351
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	2 781 082	1 162	2 779 920
CREDITEURS DIVERS	177 925	96 980	80 945
AUTRES CHARGES A PAYER	467 331	307 664	159 667
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	480 161	524 543	-44 382
TOTAL	5 708 252	2 012 122	3 696 130

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, le solde de cette rubrique s'élève à 11 113 089 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2025	31/12/2024
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	10 846 391	14 826 761
CONCOURS BANCAIRES		266 698	172 369
TOTAL		11 113 089	14 999 130

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2025 à 10 846 391 TND, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2025	31/12/2024
<u>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</u>	<u>10 342 413</u>	<u>14 217 535</u>
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVICES ET EN TND	4 990 974	8 618 677
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	301 439	548 858
<u>CMTÉCHÉANCES À - D'UN AN</u>	<u>503 978</u>	<u>609 226</u>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	500 000	600 000
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	3 978	9 226
TOTAL	10 846 391	14 826 761

Le tableau de variation des emprunts se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Tableau récapitulatif des emprunts au 31-12-2025

Emprunts	Emprunts 31-12-2024			Mouvements de la période			Emprunts 31-12-2025			
	Taux	LT + MT	CT	Total	Nouveaux	Remboursement	Reclassement	LT + MT	CT	Total
Crédit ATTIJARI BANK 3 000 mTND -5 ans	TMM+1,75%	500 000	600 000	1 100 000	-	600 000	500 000	-	500 000	500 000
TOTAL		500 000	600 000	1 100 000	-	600 000	500 000	-	500 000	500 000

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2025 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 3 273 947 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
REVENUS	6.1	46 577 353	43 019 087	3 558 266
VARIATION STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	-2 056 891	-174 950	-1 881 941
PRODUCTION		44 520 462	42 844 137	1 676 325
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	-28 195 264	-27 781 628	-413 636
MARGE / COUT MATIÈRES		16 325 198	15 062 509	1 262 689
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	21 658	190 796	-169 138
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	-5 820 853	-5 998 365	177 512
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6.5	-1 733 548	-1 332 749	-400 799
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	-2 237 431	-2 127 975	-109 456
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 555 024	5 794 216	760 808
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	-2 026 136	-1 897 267	-128 869
PRODUITS FINANCIERS	6.8	200 000	100 101	99 899
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	169 753	122 210	47 543
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-605 900	-4 036	-601 864
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		4 292 741	4 115 224	177 517
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 1 018 794	- 789 453	-229 341
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		3 273 947	3 325 771	-51 824
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 273 947	3 325 771	-51 824

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 42 844 137 TND au 31 décembre 2024 à 44 520 462 TND à la clôture de l'exercice 2025. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	variation
VENTES LOCALES	17 956 843	19 361 517	- 1 404 674
VENTES STEG	11 749 747	7 751 551	3 998 196
VENTES EXPORT	16 870 763	15 906 019	964 744
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	46 577 353	43 019 087	3 558 266
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	-2 056 891	- 174 950	- 1 881 941
TOTAL PRODUCTION	44 520 462	42 844 137	1 676 325

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 21 658 TND au titre de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 008	1 008	-
QUOTE-PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	20 650	189 788	-169 138
TOTAL	21 658	190 796	-169 138

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2025, la somme de 28 195 264 TND contre 27 781 628 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 413 636 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
ACHAT MATIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	25 232 872	24 839 525	393 347
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	819 436	687 090	132 346
VARIATION DE STOCK	-107 526	1 914 633	- 2 022 159
ACHATS NON STOCKES	720 005	709 106	10 899
ACHATS DE MARCHANDISES	1 530 477	55 750	1 474 727
RRR/ACHATS	-	-424 476	424 476
TOTAL	28 195 264	27 781 628	413 636

6.4- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2025, la somme de 5 820 853 TND contre 5 998 365 TND au titre de l'exercice 2024. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	3 838 734	4 032 802	- 194 068
AVANTAGES EN NATURE	74 754	81 828	- 7 074
INDEMNITÉS	644 672	613 057	31 615
CONGÉS	287 495	305 904	- 18 409
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE)	975 198	964 774	10 424
TOTAL	5 820 853	5 998 365	- 177 512

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 733 548 TND au titre de l'exercice 2025 ainsi détaillée :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORP.	387 077	369 527	17 550
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORP.	772 736	754 882	17 854
DOTATION PROVISION IMMO. FINAN. & PLACEMENTS	406 625	-	406 625
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	8 324	14 883	- 6 559
DOTATION PROVISION DES STOCKS	1 631 437	1 476 551	154 886
DOTATION PROVISION DES CREANCES	83 900	11 384	72 516
DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	-	80 000	- 80 000
TOTAL DOTATIONS	3 290 099	2 707 227	582 872
REPRISE SUR PROVISION DES STOCKS	-1 476 551	- 1 374 478	- 102 073
REPRISE SUR PROVISION RISQUES ET CHARGES	-80 000	-	- 80 000
TOTAL REPRISES	-1 556 551	- 1 374 478	- 182 073
TOTAL	1 733 548	1 332 749	400 799

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 109 456 TND, en passant de 2 127 975 TND au titre de l'exercice 2024 à 2 237 431 TND au titre de l'exercice 2025. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	12 064	11 765	299
LOCATIONS	2 270	1 210	1 060
ENTRETIENS ET REPARTIONS	235 740	245 821	- 10 081
PRIMES D'ASSURANCE	86 389	87 224	- 835
ETUDES RECHERCHE ET ABONNEMENT	25 118	24 271	847
HONORAIRES	332 943	260 210	72 733
COMMISSIONS SUR VENTES	102 959	116 389	- 13 430
SÉMINAIRES ET FORMATION	21 129	8 337	12 792
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	74 651	103 446	- 28 795
TRANSPORTS	158 160	169 182	- 11 022
MISSIONS, DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTION	169 310	158 326	10 984
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	49 810	55 490	- 5 680
COMMISSIONS BANCAIRES	212 475	202 523	9 952
PÉNALITÉS	59 095	150 197	- 91 102
JETONS DE PRÉSENCES	90 000	107 500	- 17 500
IMPÔTS ET TAXES	760 383	559 354	201 029
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	-	-	-
TRANSFERT DE CHARGES	-155 065	-133 270	- 21 795
TOTAL	2 237 431	2 127 975	109 456

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2025, cette rubrique a enregistré une augmentation de 128 869 TND en passant de 1 897 267 TND au 31 décembre 2024 à 2 026 136 TND au 31 décembre 2025. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	283 563	294 786	- 11 223
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	215 613	213 991	1 622
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	70 034	34 632	35 402
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	614 606	570 486	44 120
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	69 699	76 512	- 6 813
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	752 606	644 564	108 042
PERTE DE CHANGE	422 095	263 081	159 014
GAIN DE CHANGE	-396 983	-265 734	- 131 249
INTÉRÊTS SUR CMT	74 298	136 739	- 62 441
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	-79 395	- 71 790	- 7 605
TOTAL	2 026 136	1 897 267	128 869

6.8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent 200 000 TND au titre de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	200 000	100 101	99 899
TOTAL	200 000	100 101	99 899

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 169 753 TND au titre de l'exercice 2025, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-	20 000	- 20 000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	169 753	102 210	67 543
TOTAL	169 753	122 210	47 543

6.10- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 605 900 TND au titre de l'exercice 2025 contre 4 036 TND au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	267 740	4 036	263 704
PERTE SUR CESSION DE TITRES	338 160	-	338 160
TOTAL	605 900	4 036	601 864

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2025, la variation de la trésorerie nette de la société « **SIAME-SA** » s'est soldée par la somme de -187 764 TND contre 151 289 TND au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	7 259 467	4 613 386
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEME	- 2 914 540	- 2 252 017
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEME	- 4 532 691	- 2 210 080
TOTAL	- 187 764	151 289

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 733 548	1 332 749
TOTAL	1 733 548	1 332 749

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
STOCKS N-1	23 219 913	24 798 753
STOCKS N	- 20 974 090	-23 219 913
TOTAL	2 245 823	1 578 840

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	11 988 134	12 267 388
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 14 687 719	-11 988 134
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	254 878	1 151 336
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	-30	-254 878
TOTAL	- 2 444 737	1 175 712

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	4 887 151	5 040 091
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 3 832 068	-4 887 151
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	885 638	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 885 638	-885 638
TOTAL	1 055 084	-730 580

7.1.5- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 2 012 122	-1 717 575
AUTRES PASSIFS COURANTS N	5 708 252	2 012 122
DIVIDENDES N-1	1 162	910
DIVIDENDES N	- 2 781 082	-1 162
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N-1	80 000	-
PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION N	- 22 035	-80 000
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 6 670 784	-8 744 381
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 759 482	6 670 784
INTERETS COURUS N-1	- 9 226	-13 932
INTERETS COURUS N	3 978	9 226
TOTAL	1 057 625	-1 864 008

7.2.1-DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	9 771 654	8 542 043
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 11 193 797	-9 771 654
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	31 046 452	30 319 979
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 32 139 052	-31 046 452
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-30 151
TOTAL	- 2 514 743	-1 986 235

7.2.2- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	30 151
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-30 151
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	-	20 000
TOTAL	-	20 000

7.2.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
ACQUISITION TITRES	- 400 000	-312 962
TOTAL	- 400 000	-312 962

7.2.4 – ENCAISSEMENTS LIEES AUX AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	22 379	22 827
TOTAL	22 379	22 827

7.2.5 – DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	251 799	284 686
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 274 196	-251 799
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 3 600	-23 900
TOTAL	- 25 997	8 987

7.3.1- VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 14 217 535	-14 124 202
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	10 342 413	14 217 535
TOTAL	- 3 875 122	93 333

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
DIVIDENDES N-1	- 1 162	- 910
DIVIDENDES N	2 781 082	1 162
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 2 779 920	-1 853 280
TOTAL	-	-1 853 028

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
RESERVE FONDS SOCIAL N-1	- 307 563	-281 174
AFFECTATION RESERVE FONDS SOCIAL		-50 000
RESERVE FONDS SOCIAL N	249 994	290 133
TOTAL	- 57 569	-41 041

7.3.4- VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 500 000	-1 100 000
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	-	500 000
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 600 000	-611 872
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	500 000	600 000
TOTAL	- 600 000	-611 872

VI. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Produits			Charges			Soldes		
Ventes de produits	46 577 353	43 019 087	Coût d'achat des marchandises vendues	(30 252 155)	(27 956 578)			
Marge commerciale	16 325 198	15 062 509				Marge commerciale	16 325 198	15 062 509
			Autres charges externes	(1 477 048)	(1 568 621)			
Valeur ajoutée Brute	14 848 150	13 493 888				Valeur ajoutée Brute	14 848 150	13 493 888
			Impôts et taxes	(760 383)	(559 354)			
			Charges de personnel	(5 820 853)	(5 998 365)			
Excédent brut d'exploitation	8 266 914	6 936 169				Excédent brut d'exploitation	8 266 914	6 936 169
Autres produits ordinaires	191 411	313 006	Autres pertes ordinaires	(605 900)	(4 036)			
Produits financiers	279 395	171 891	Charges financières	(2 105 531)	(1 969 057)			
			Dotations aux amort et aux prov	(1 733 548)	(1 332 749)			
			Impôt sur le bénéfice	(1 018 794)	(789 453)			
Résultat des activités ordinaires	3 273 947	3 325 771				Résultat des activités ordinaires	3 273 947	3 325 771
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	3 273 947	3 325 771				Résultat net après modifications comptables	3 273 947	3 325 771

VII. PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- La société BEN AYED CONSULTING,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société LE MEUBLE
- La société ROYAL OLIVE OIL
- La société ROBOTIKA,
- La société SIAME ELECTRIC ALGERIE.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2025.

7.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

Société	Situation au 31/12/2025 en mTND			
	CLIENT	AAC	FRS	TOTAL
TOUTALU	0	159	-507	-348
CONTACT	0	189	-0	189
ELECTRICA	651	230	-1	880
SIAME INTERNATIONAL	28	202	0	230
PROSID	0	0	0	0
BEN AYED CONSULTING	0	0	23	23
SITEL	13	303	-2	314
PIMA	0		-1	-1
IAT	0	137	-37	100
MEDIKA TECH	2	5	-2	5
LE MEUBLE	0			0
ROYAL OLIVE OIL	0	0	0	0
ROBOTIKA	72	0	10	82
SIAME ELECTRIC ALGERIE	411	0	0	411

7.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2025

Opérations avec la société TOUTALU

- Les achats réalisés en 2025 ont totalisé 1 293 KTND TTC. La société SIAME a procédé au règlement de 1 244 KTND courant le même exercice. Le solde de la dette fournisseur TOUTALU s'élève au 31 décembre 2025 à 507 KTND.
- Les ventes réalisées en 2025 ont totalisé 2 KTND TTC. La société TOUTALU a réglé 61 KTND. Le solde de la créance client TOUTALU s'élève au 31 décembre 2025 à 0,2 KTND.
- La société SIAME a facturé à la société TOUTALU des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 40 KTND. La société TOUTALU a réglé 90 KTND de sa dette et le solde débiteur du compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31 décembre 2025 à 159 KTND.

Opérations avec la société CONTACT

- La société SIAME a facturé en 2025 à la société CONTACT des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 53 KTND, et a reçu des notes de débit auprès de la société CONTACT pour 3 KTND. Le solde débiteur du compte courant CONTACT s'élève au 31 décembre 2025 à 189 KTND.

Opérations avec la société ELECTRICA

- Les ventes TTC réalisées en 2025 avec la société ELECTRICA s'élèvent à 171 KTND. La société ELECTRICA a réglé 179 KTND. Le solde de la créance client ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 651 KTND.
- Les achats réalisés auprès de la société ELECTRICA, courant 2025, s'élèvent à 258 KTND TTC et la SIAME a réglé 260 KTND. Le solde de la dette fournisseur ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 0,5 KTND.
- Les intérêts facturés par la société SIAME au titre de 2025 s'élèvent à 33 KTND et la société ELECTRICA a procédé au règlement de 264 KTND. Le solde débiteur du compte courant ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 230 KTND.

Opérations avec la société SIAME INTERNATIONAL

- Le total des ventes TTC réalisées avec SIAME INTERNATIONAL en 2025 s'élève à 28 KTND. La société SIAME INTERNATIONAL a réglé la créance antérieure d'un montant de 92 KTND. Par conséquent, le solde de la créance client SIAME INTERNATIONAL s'établit, au 31 décembre 2025, à 28 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance en compte courant de 200 KTND à la société SIAME INTERNATIONAL moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. La société SIAME INTERNATIONAL a réglé cette avance avec les intérêts y afférents au cours de l'exercice 2025.
- La société SIAME a comptabilisé des dividendes décidés par l'AGO de la société SIAME INTERNATIONAL du 23 mai 2025 pour un montant de 200 KTND.
- La société SIAME a facturé des frais de domiciliation pour 1 KTND au cours de l'exercice 2025.
- Le solde débiteur du compte courant de la société SIAME INTERNATIONAL s'élève au 31 décembre 2025 à 202 KTND.

Opérations avec la société PROSID

- Les achats effectués auprès de la société PROSID, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 45 KTND TTC. La société SIAME a réglé l'intégralité de sa dette dont une partie est relative à l'exercice 2024.

Opérations avec la société BEN AYED CONSULTING

- La société SIAME a conclu avec la société BEN AYED CONSULTING en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Le compte fournisseur BEN AYED CONSULTING présente un solde débiteur, au 31 décembre 2025, de 23 KTND provenant d'une facture d'avoir reçue au cours de l'année 2025.

Opérations avec la société SITEL

- La société SIAME a vendu, au cours de l'exercice 2025, des marchandises à la société SITEL pour un montant TTC de 4 KTND. Le client SITEL a réglé 6 KTND au cours du même exercice. Par conséquent, le solde de la créance client SITEL s'élève, au 31 décembre 2025, à 13 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance en compte courant de 200 KTND à la société SITEL moyennant une rémunération au taux de 10% l'an.
- Les intérêts et commissions facturés par la société SIAME au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 50 KTND. Le solde débiteur du compte courant SITEL s'élève, au 31 décembre 2025, à 303 KTND.

Opérations avec la société PIMA

- Les achats auprès de la société PIMA s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 3 KTND. Le solde de la dette fournisseur PIMA s'élève au 31 décembre 2025 à 1 KTND.

Opérations avec la société IAT

- Les prestations d'ingénierie et de services facturées par la filiale IAT, courant 2025, s'élèvent en TTC à 147 KTND. La société SIAME a réglé la somme de 262 KTND en 2025. Le solde du fournisseurs IAT étant créditeur au 31 décembre 2025 de 37 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance de 100 KTND en compte courant à la société IAT moyennant une rémunération au taux de 10% l'an dont le montant facturé au 31 décembre 2025 s'élève à 12 KTND.
- La société SIAME a facturé à la société IAT des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 8 KTND.
- Le solde débiteur du compte courant IAT s'élève au 31 décembre 2025 à 136 KTND.

Opérations avec la société MEDIKA-TECH

- Aucune opération de vente n'a été enregistrée courant l'exercice 2025. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31 décembre 2025 à 2 KTND.
- La société SIAME a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 KTND non encore réglées en 2025.
- Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2025. Le solde de la dette fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31 décembre 2025 à 1 KTND.

Opérations avec la société LE MEUBLE

- Les achats effectués auprès de la société LE MEUBLE, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 5 KTND TTC et la société SIAME a réglé l'intégralité de sa dette au 31 décembre 2025.

Opérations avec la société ROYAL OLIVE OIL

- Les achats réalisés auprès de la société ROYAL OLIVE OIL, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 22 KTND. Ce montant a été réglé au cours du même exercice.

Opérations avec la société ROBOTIKA

- Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025. Le solde du compte client ROBOTIKA s'élève à 72 KTND à la clôture cet exercice.

- Une avance a été accordée à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 KTND non encore imputée à la clôture de l'exercice.

Opérations avec la société SIAME ELECTRIC ALGERIE

- En 2025, les ventes réalisées avec la société SIAME ELECTRIC ALGERIE s'élèvent à 743 KTND. La société a réglé 1 071 KTND au cours de l'exercice, portant le solde du compte client au 31 décembre 2025 à 411 KTND.

VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la « **SIAME-SA** » se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

8.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 KTND totalement remboursé au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 KTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2025 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 KTND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 KTND. Au 31 décembre 2025, la totalité des 1,660 KTND débloqués a été remboursée.
- ✓ Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 KTND ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 KTND.

- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 KTND.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 KTND.
- ✓ Hypothèque additionnelle en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement du montant additionnel d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,9 KTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul.

8.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

8-2-1- « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 KTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 KTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 KTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 KTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 600 000 TND.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 KTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 950 000 TND, autorisé par le conseil n°183 du 27 octobre 2022.

8-2-2 - « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 KTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 KTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

8-2-3- « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 KTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 KTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 KTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 KTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 KTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 KTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

8-2-4- « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 KTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 KTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

8.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2025, le total des cautions bancaires s'élève à 6 928 516 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	FOURNISSEUR	MARCHE PUBLIQUE	Total
AB	100 190		132 877	233 067
ATB	542 000	22 000	119 676	683 676
ATTIJARI	961 760			961 760
BH	374 500			374 500
BIAT GR	305 717			305 717
BIAT T	2 098 545		183 832	2 282 377
BNA	28 000			28 000
BT	54 350			54 350
STB	128 020			128 020
ZITOUNA	342 900			342 900
Total	4 935 982	22 000	436 385	5 394 367

8.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 584 486 \$, soit un total converti de 1 695 535 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	USD	TND
GUANGZHOU	21 385	62 035,747
HANGZHOU	71 100	206 253,990
LS ELECTRIC	422 001	1 224 182,701
YIZUMI	70 000	203 063,000
Total général	584 486	1 695 535

8.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2025 s'élève à 9 626 310 TND.

IX. SYNTHÈSE DU RAPPORT ESG 2025

1. Contexte général

Dans le cadre du renforcement des exigences de transparence applicables aux sociétés cotées en bourse, la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques (SIAME) a élaboré, pour la première fois au titre de l'exercice 2025, un reporting ESG (Environnemental, Social et Gouvernance).

Ce reporting est établi conformément au **Guide de Reporting ESG de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT)**, fondé sur un référentiel de **32 indicateurs ESG**.

L'objectif de ce rapport est de :

- Renforcer la transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes
- Intégrer progressivement les enjeux ESG dans les pratiques de gestion

2. Périmètre et méthodologie

Le reporting ESG couvre l'ensemble des activités de la SIAME pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les données présentées dans ce document proviennent principalement :

- Des systèmes internes de gestion QHSE
- Des données relatives aux ressources humaines
- Des informations relatives à la gouvernance et aux procédures internes

La SIAME s'appuie sur un système de management intégré certifié :

- **ISO 9001** : Système de management de la qualité
- **ISO 14001** : Système de management environnemental
- **ISO 45001** : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

Ces référentiels constituent le socle de fiabilité et de structuration des données ESG présentées.

3. Synthèse des indicateurs environnementaux

La SIAME inscrit ses activités dans une démarche de maîtrise de ses impacts environnementaux, notamment à travers son système de management environnemental certifié ISO 14001.

Performance énergétique E1- GRI 302-1 & E2-GRI 302-3

Au cours de l'exercice 2025, la consommation totale d'énergie s'élève à 1 696 374 kWh, en légère hausse par rapport à 2024 (+0,6 %), en lien avec l'augmentation de l'activité industrielle.

Toutefois, le ratio d'intensité énergétique (kWh/kg de matière injectée) a connu une réduction de **16.13%**. Cette performance traduit une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, ainsi que les efforts d'optimisation des processus industriels engagés par la société.

Gestion de l'eau E4- GRI 303

La consommation totale d'eau enregistrée en 2025 s'élève à **1565 m³**.

La SIAME prévoit de renforcer, lors des prochains exercices, le suivi et l'analyse de ses consommations d'eau, notamment à travers la mise en place d'indicateurs de performance plus détaillés.

Politique générale environnementale : E7 – GRI 102

La SIAME a mis en place une politique environnementale formalisée, conforme aux exigences de la norme ISO 14001 et validée par la Direction Générale.

Cette politique encadre les engagements de l'entreprise en matière de maîtrise des impacts environnementaux, d'utilisation rationnelle des ressources, de respect de la réglementation et d'amélioration continue des performances.

Par ailleurs, 10 actions de sensibilisation environnementale ont été menées en 2025 au profit de 70 collaborateurs, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement.

Gestion des déchets E9 – GRI 306

La SIAME met en œuvre des actions de tri et de valorisation des déchets générés par ses activités. En 2025, les quantités de déchets valorisés sont les suivantes :

- Carton : 10 tonnes
- Métaux : 5, 9 tonnes
- Plastique : 1 tonne

Ces actions contribuent à la réduction de l'impact environnemental et à la valorisation des ressources.

4. Synthèse des indicateurs sociaux

La SIAME accorde une importance particulière à la gestion de son capital humain, en veillant à garantir des conditions de travail sûres, équitables et favorables au développement des compétences.

Effectif et diversité S3-GRI 405

Au 31 décembre 2025, l'effectif total de la société est de 226 collaborateurs, reparti de la sorte :

- Femmes : 57.5 %
- Hommes : 42.5 %

Ceci met en évidence, une forte représentation féminine au sein de la SIAME.

Santé et sécurité au travail S5- GRI 403-2

La SIAME dispose d'un système de management certifié ISO 45001. Des actions de prévention et de sensibilisation sont régulièrement menées :

- 12 Formations SST : 80 bénéficiaires
- 6 réunions CSST
- 1 campagne de sensibilisation (Octobre rose)
- 1 médecin d'entreprise en complément de la médecine du travail réglementaire.

Formation et développement des compétences S9 – GRI 404-2

Au cours de l'exercice 2025 :

- 42 collaborateurs ont bénéficié de formations
- Un total de 212 heures de formation a été assuré

Engagement communautaire S10 – GRI 413

La SIAME participe activement à des actions en lien avec son environnement éducatif et social :

- Organisation de visites pédagogiques d'élèves et d'étudiants
- Participation à des forums universitaires (3 événements en 2025)
- Initiatives en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Ces actions contribuent à renforcer les liens avec le milieu académique et à promouvoir les métiers industriels.

5. Synthèse des indicateurs de gouvernance

Structure de gouvernance G2 GRI 102

- Séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (depuis 2021)
- Présence de 2 administrateurs indépendants sur un total de 9 membres

Transparence et information financière G3 GRI 102-35

Les informations relatives à la rémunération des dirigeants sont publiées dans le rapport annuel de la société, conformément aux exigences réglementaires.

Accords de négociation collective : G4 GRI 102-41

La SIAME assure la couverture de 100 % de ses collaborateurs par des accords de négociation collective, encadrant notamment les conditions de travail, le dialogue social, ainsi que les dispositifs liés à la santé, à la sécurité, aux avantages sociaux et à la formation.

Cette démarche traduit l'engagement de la société en faveur d'un cadre social structuré, équitable et inclusif.

Achats responsables et chaîne d'approvisionnement G5 GRI 414-1 / GRI 308 / GRI 102-9

La SIAME dispose de procédures formalisées de sélection et d'évaluation des fournisseurs intégrant des critères comme la QHSE et la conformité réglementaire.

Les fournisseurs sont évalués périodiquement selon un système de notation structuré, avec mise en place de plans d'actions en cas de non-conformité.

Reporting ESG G11

En 2025, la SIAME a initié la structuration de son reporting ESG conformément aux exigences applicables aux sociétés cotées en Tunisie et aux recommandations du guide ESG de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

À travers ce reporting, la société affirme sa volonté d'intégrer progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses pratiques de gestion et dans sa communication avec les investisseurs et les parties prenantes.

La SIAME poursuivra ses efforts afin d'améliorer la qualité, la fiabilité et l'étendue des informations ESG communiquées lors des prochains exercices.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

*Messieurs les actionnaires
de la société SIAME SA
Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 18 Novembre 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « **SIAME** » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	55 477 026 TND
Un chiffre d'affaires de	46 577 353 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	3 273 947 TND

A notre avis, les états financiers de la société « SIAME » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe relatif à d'autres points

Le Juge d'Instruction a ordonné, en date du 16 Juin 2025, le placement de la société SIAME sous contrôle judiciaire et par ordonnance émanant du Tribunal de première instance de Tunis il a été décidé la désignation de trois mandataires de justice.

En date du 27 Juin 2025, Monsieur le Juge d'Instruction a ordonné la levée du gel sur les comptes de la SIAME pour lui permettre de continuer son activité dans les conditions habituelles.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Dépenses de recherche et développement

La société SIAME-SA a procédé à la capitalisation des frais de développement pour un montant brut total de 9 750 591 TND au 31 décembre 2025. L'amortissement cumulé s'élève à 2 328 332 TND à la même date. La méthode d'amortissement retenue est basée sur les avantages futurs attendus de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit.

Nos travaux ont consisté à vérifier que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement sont respectées, notamment :

- L'identification claire du produit ou du procédé et la mesure fiable des coûts qui lui sont attribuables ;
- La démonstration de la faisabilité technique de la fabrication du produit ou du procédé ;
- L'intention de la société de produire et de commercialiser ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel ou d'une utilité interne pour le produit ou procédé ;
- La disponibilité de ressources suffisantes pour mener le projet à terme et commercialiser ou utiliser le produit ou procédé.

La société nous a communiqué une note explicative sur les projets de développement en cours de réalisation qui présente une description des projets ainsi que les projections y relatives.

2- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice 2025 s'élève à 46 577 353 TND.

Les procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à contrôler la conformité du processus de comptabilisation des revenus, en procédant notamment au rapprochement avec la base commerciale et à la vérification du respect de la convention comptable relative au rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2026

Les commissaires aux Comptes

**InFirst Auditors
Mohamed Triki**

Jamel Sassi

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2025

*Messieurs les actionnaires
de la société SIAME SA
Rue des mathématiques zone industrielle 8030-Grombalia*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration de votre société nous a avisé de l'existence de nouvelles conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 :

1. Opérations avec la société TOUTALU

- Les achats réalisés en 2025 ont totalisé 1 293 KTND TTC. La société SIAME a procédé au règlement de 1 244 KTND courant le même exercice. Le solde de la dette fournisseur TOUTALU s'élève au 31 décembre 2025 à 507 KTND.
- Les ventes réalisées en 2025 ont totalisé 2 KTND TTC. La société TOUTALU a réglé 61 KTND. Le solde de la créance client TOUTALU s'élève au 31 décembre 2025 à 0,2 KTND.
- La société SIAME a facturé à la société TOUTALU des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 40 KTND. La société TOUTALU a réglé 90 KTND de sa dette et le solde débiteur du compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31 décembre 2025 à 159 KTND.

2. Opérations avec la société CONTACT

- La société SIAME a facturé en 2025 à la société CONTACT des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 53 KTND, et a reçu des notes de débit auprès de la société CONTACT pour 3 KTND. Le solde débiteur du compte courant CONTACT s'élève au 31 décembre 2025 à 189 KTND.

3. Opérations avec la société ELECTRICA

- Les ventes TTC réalisées en 2025 avec la société ELECTRICA s'élèvent à 171 KTND. La société ELECTRICA a réglé 179 KTND. Le solde de la créance client ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 651 KTND.

- Les achats réalisés auprès de la société ELECTRICA, courant 2025, s'élèvent à 258 KTND TTC et la SIAME a réglé 260 KTND. Le solde de la dette fournisseur ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 0,5 KTND.
- Les intérêts facturés par la société SIAME au titre de 2025 s'élèvent à 33 KTND et la société ELECTRICA a procédé au règlement de 264 KTND. Le solde débiteur du compte courant ELECTRICA s'élève au 31 décembre 2025 à 230 KTND.

4. Opérations avec la société SIAME INTERNATIONAL

- Le total des ventes TTC réalisées avec SIAME INTERNATIONAL en 2025 s'élève à 28 KTND. La société SIAME INTERNATIONAL a réglé la créance antérieure d'un montant de 92 KTND. Par conséquent, le solde de la créance client SIAME INTERNATIONAL s'établit, au 31 décembre 2025, à 28 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance en compte courant de 200 KTND à la société SIAME INTERNATIONAL moyennant une rémunération au taux de 10% l'an. La société SIAME INTERNATIONAL a réglé cette avance avec les intérêts y afférents au cours de l'exercice 2025.
- La société SIAME a comptabilisé des dividendes décidés par l'AGO de la société SIAME INTERNATIONAL du 23 mai 2025 pour un montant de 200 KTND.
- La société SIAME a facturé des frais de domiciliation pour 1 KTND au cours de l'exercice 2025.
- Le solde débiteur du compte courant de la société SIAME INTERNATIONAL s'élève au 31 décembre 2025 à 202 KTND.

5. Opérations avec la société PROSID

- Les achats effectués auprès de la société PROSID, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 45 KTND TTC. La société SIAME a réglé l'intégralité de sa dette dont une partie est relative à l'exercice 2024.

6. Opérations avec la société BEN AYED CONSULTING

- La société SIAME a conclu avec la société BEN AYED CONSULTING en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Le compte fournisseur BEN AYED CONSULTING présente un solde débiteur, au 31 décembre 2025, de 23 KTND provenant d'une facture d'avoir reçue au cours de l'année 2025.

7. Opérations avec la société SITEL

- La société SIAME a vendu, au cours de l'exercice 2025, des marchandises à la société SITEL pour un montant TTC de 4 KTND. Le client SITEL a réglé 6 KTND au cours du même exercice. Par conséquent, le solde de la créance client SITEL s'élève, au 31 décembre 2025, à 13 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance en compte courant de 200 KTND à la société SITEL moyennant une rémunération au taux de 10% l'an.
- Les intérêts et commissions facturés par la société SIAME au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 50 KTND. Le solde débiteur du compte courant SITEL s'élève, au 31 décembre 2025, à 303 KTND.

8. Opérations avec la société PIMA

- Les achats auprès de la société PIMA s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 3 KTND. Le solde de la dette fournisseur PIMA s'élève au 31 décembre 2025 à 1 KTND.

9. Opérations avec la société IAT

- Les prestations d'ingénierie et de services facturées par la filiale IAT, courant 2025, s'élèvent en TTC à 147 KTND. La société SIAME a réglé la somme de 262 KTND en 2025. Le solde du fournisseurs IAT étant crédateur au 31 décembre 2025 de 37 KTND.
- La société SIAME a accordé une avance de 100 KTND en compte courant à la société IAT moyennant une rémunération au taux de 10% l'an dont le montant facturé au 31 décembre 2025 s'élève à 12 KTND.
- La société SIAME a facturé à la société IAT des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 8 KTND.
- Le solde débiteur du compte courant IAT s'élève au 31 décembre 2025 à 136 KTND.

10. Opérations avec la société MEDIKA-TECH

- Aucune opération de vente n'a été enregistrée courant l'exercice 2025. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31 décembre 2025 à 2 KTND.
- La société SIAME a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 KTND non encore réglées en 2025.
- Aucun mouvement n'a été enregistré courant l'exercice 2025. Le solde de la dette fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31 décembre 2025 à 1 KTND.

11. Opérations avec la société LE MEUBLE

- Les achats effectués auprès de la société LE MEUBLE, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 5 KTND TTC et la société SIAME a réglé l'intégralité de sa dette au 31 décembre 2025.

12. Opérations avec la société ROYAL OLIVE OIL

- Les achats réalisés auprès de la société ROYAL OLIVE OIL, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 22 KTND. Ce montant a été réglé au cours du même exercice.

13. Opérations avec la société ROBOTIKA

- Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025. Le solde du compte client ROBOTIKA s'élève à 72 KTND à la clôture cet exercice.
- Une avance a été accordée à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 KTND non encore imputée à la clôture de l'exercice.

14. Opérations avec la société SIAME ELECTRIC ALGERIE

- En 2025, les ventes réalisées avec la société SIAME ELECTRIC ALGERIE s'élèvent à 743 KTND. La société a réglé 1 071 KTND au cours de l'exercice, portant le solde du compte client au 31 décembre 2025 à 411 KTND.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

Le Conseil d'administration de votre société nous a avisés de l'existence de conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025. Elles sont présentées ci-après :

1. Société CONTACT

- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 KTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 KTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 KTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 KTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 600 000 TND.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 KTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.
- La société SIAME est garante de la société CONTACT au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 950 000 TND, autorisé par le conseil n°183 du 27 octobre 2022.

2. Société SITEL

- La société SIAME a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 KTND pour le compte de la filiale SITEL, autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.
- La société SIAME est garante de la société SITEL au profit de la BNA d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 KTND, autorisée par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

3. Société TOUTALU

- La société SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 KTND, autorisée par le conseil n°143 du 26 aout 2015.
- La société SIAME a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 KTND au profit de la filiale TOUTALU, autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015.
- La société SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 KTND, autorisée par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.

- La société SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de WIFAK BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 KTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.
- La société SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 KTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.
- La société SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 KTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

4. Société IAT

- La société SIAME est garante de la société IAT au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 KTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.
- La société SIAME est garante de la société IAT au profit de WIFAK BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 KTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

III. Obligations et engagements envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

Directeur Général

Votre conseil d'administration du 23 Mai 2024 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :

- Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
- Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
- Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance ASTREE moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la société SIAME ;
- Une voiture de fonction ;
- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Directeur Général Adjoint

Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1er novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :

- Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;
- Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;

- Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance ASTREE moyennant une cotisation patronale de 5 % sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la société SIAME ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.
2. Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Directeur Général</u>		<u>Directeur Général Adjoint</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passifs au 31/12/2025</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passifs au 31/12/2025</u>
Avantages à court terme				
Salaires	204 979	12 049	150 170	18 320
Prime d'intéressement	100 000	200 000	50 000	100 000
Cotisation Sociale	15 860	-	36 771	7 882
Retraite complémentaire	22 660	-	7 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	343 499	212 049	244 441	126 202

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2026

Les commissaires aux Comptes

**InFirst Auditors
Mohamed Triki**

Jamel Sassi